



St-Martin-en-Haut

# PEDT

## (Projet Educatif du Territoire)

### Saint Martin en Haut

2018-2021



**Porteur du projet** : Commune de Saint Martin en Haut

**Date de présentation du projet** : août 2018

**Nom du correspondant** : Méryl CHAPUIS

**Fonction** : Coordinatrice enfance jeunesse

**Adresse** : Mairie

Place de la Mairie

69850 Saint-Martin-en-Haut

**Téléphone** : 04 78 48 61 01

**Adresse électronique** : [meryl.chapuis@stmarth.fr](mailto:meryl.chapuis@stmarth.fr)

**Durée du PEDT** : 3 ans maximum

## Sommaire

- Origine et présentation .....
- L'historique sur le PEL
- Le PEDT .....

  - Définition .....
  - Le public concerné par le PEDT .....

- Organisation péri-scolaire et extra-scolaire .....
- Mode d'élaboration du PEDT .....
- Une communauté éducative pour une éducation inclusive .....

  - Une éducation inclusive .....
  - Une communauté éducative .....
  - Les valeurs éducatives partagées .....

- Le plan d'actions du PEDT .....

  - Les axes et objectifs du PEDT sur Saint-Martin-en-Haut .....

- La gouvernance et l'évaluation .....
- Annexes.....

# Origine et présentation

## Présentation du territoire

Saint Martin-en-Haut se situe dans les Monts du Lyonnais , à l'ouest du Département du Rhône, à environ 30 km de Lyon et 50 km de Saint Etienne. C'est la deuxième plus vaste commune du Rhône après Lyon, avec une superficie de 3864 hectares. Elle compte 4013 habitants. Plusieurs routes départementales permettent des liaisons locales avec les communes environnantes.

Saint Martin-en-Haut fait partie de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais avec 33 autres communes. Elle tient aujourd'hui une place privilégiée de bourg centre, porte d'entrée dans les Monts du Lyonnais, perçus comme un territoire nourricier. Le tissu économique apporte emplois et services aux habitants et le tissu associatif fort de sa richesse et de sa variété occupe une place importante dans la vie Saint Martinoise. La commune est dotée de nombreux équipements collectifs ce qui explique sa forte attractivité pour les habitants des communes avoisinantes et lui confère un caractère de pôle de centralité dans le territoire des Monts du Lyonnais.

En effet, la commune dispose notamment des établissements suivants :

### Équipements scolaires :

- une école primaire publique
- une école primaire privée
- un collège public
- un collège privé
- un restaurant scolaire pouvant accueillir 1000 rationnaires.
- un centre de formation professionnelle, la MFR (Maison Familiale Rurale), qui compte 80 lits d'hébergement en alternance et prépare aux métiers de la mécanique.

### Équipements en direction de l'enfance et de la jeunesse :

- une halte-garderie
- une crèche, le multi - accueil "Bout d'chou" pour les petits de 3 mois à 4 ans
- un relais petite enfance pour les assistantes maternelles
- une maison d'enfance à caractère social (MECS)
- un ALSH "Méli Mélo"
- une MJC

### Équipements sportifs, culturels et de loisirs :

- trois terrains de football
- un boulodrome
- trois courts de tennis
- deux salles des sports
- une salle de gymnastique
- un dojo
- une médiathèque
- un cinéma
- une salle des fêtes
- un réseau de salles municipales disponibles pour les différentes activités associative

## L'historique sur le PEL

La commune de Saint-Martin-en-Haut a fortement grossi durant la fin du XXème siècle. De ce fait l'école publique et l'école privée ont connu d'importantes évolutions (Création de classes, création de nouveaux bâtiments, ....)

La municipalité a alors réfléchi à une politique enfance jeunesse cohérente sur le territoire en collaboration avec la MJC, l'association des familles et les associations de parents au travers d'un emploi-jeune (1998-2003).

En 2003, le conseil municipal initie poste de coordinateur pour lancer le CTL (Contrat Temps Libre) de la commune avec la CAF. L'écriture du PEL (Projet Educatif Local) qui en découle a été l'occasion de rapprocher parents, associations et animateurs de tout le village et des deux écoles.

La réflexion autour du PEL a permis la création du Restaurant Scolaire Municipal et de l'association Méli-Mélo (Accueil de loisirs péri et extra-scolaire) sur la base des cinq valeurs fondamentales ci-après :

- Le rythme et la santé de l'enfant
- L'apprentissage de la vie en communauté
- Le respect
- Le dialogue, l'échange et la concertation
- La mixité

## Le PEDT

### Définition

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise la démarche de co-éducation, qui a pour objectif de proposer à chaque enfant et adolescent un parcours éducatif cohérent, pendant et autour des temps scolaires. Ceci dans le respect des compétences de chaque intervenant et de la complémentarité des différents temps éducatifs.

### Le public concerné par le PEDT

Sont concernés par ce Projet Educatif Territorial tous les enfants et jeunes de 3 à 17 ans vivant sur la commune, qu'ils soient résidents à temps plein car leurs familles habitent la commune, ou qu'ils soient présents de façon intermittente sur leurs temps scolaires et /ou de loisirs. Au-delà de cette tranche d'âge correspondant aux critères officiels de subventions de la CAF, le groupe a élargi sa réflexion pour une prise en compte globale de tous les jeunes de 2 à 25 ans.

- L'école publique des petits fagotiers : elle regroupe 171 élèves : 59 maternelles et 112 élémentaires dont 12 en ULIS. Environ 12 % de l'effectif ne réside pas à Saint-Martin-en-Haut.
- Le collège public Le Petit Pont : ouvert en septembre 2009, regroupe 418 élèves dont environ 80 % proviennent de communes avoisinantes.
- Le Centre Scolaire Saint Martin : établissement d'enseignement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat, est constitué de deux entités : l'école et le collège. L'école privée regroupe 373 élèves : 125 maternelles et 248 élémentaires dont 11 en ULIS. Environ 20 % des enfants n'habitent pas St Martin. Le collège privé regroupe 377 élèves, 40 % de Saint Martinois et 60 % de plus de 25 communes voisines.
- La MFR des Charmattes : elle accueille pour une formation en alternance 247 apprentis de 15 à 25 ans, majoritairement de communes extérieures. Les spécialités dispensées sont la maintenance et les réparations de l'automobile, du matériel agricole, des engins de travaux publics et des matériels de parcs et jardins.

Enfin il est à noter la présence sur le village d'une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), le "Mont du Lyonnais" géré par l'association ADAEAR Association pour les Droits et l'Accompagnement, de l'Enfant à l'Adulte en Rhône Alpes. Cette maison accueille 24 enfants de 4 à 17 ans, originaires du Rhône (Saint Martin en Haut et ses alentours, Lyon et sa périphérie). Ces enfants et adolescents sont scolarisés dans les différents établissements de la commune, mais aussi dans des structures spécifiques à Mornant, Givors, Sainte Foy les Lyon, Saint Symphorien sur Coise, Chazelles sur Lyon et profitent des structures sociales, culturelles et sportives de la commune (MJC, gymnastique, judo, omnisport, ...)

Chacun de ces jeunes, dans sa particularité, mérite l'attention de la communauté éducative et se trouve potentiellement bénéficiaire de la réflexion collective entreprise pour un bien vivre et bien grandir ensemble. La diversité des profils ne doit plus être susceptible de provoquer peur et mise à l'écart, mais bien au contraire être source d'enrichissement mutuel.

## Organisation péri-scolaire et extra-scolaire

*(Grilles de tarification en annexe)*

L'organisation péri et extra scolaire est gérée par 2 associations : Méli-Mélo pour les enfants de 4 à 11 ans et la MJC pour les jeunes de 11 à 17 ans. Les enfants accueillis sont originaires de la commune, des villages alentours, qu'ils fréquentent ou non les écoles de Saint-Martin-en-Haut.

**L'association Méli-Mélo**, est une association d'éducation populaire qui coordonne l'ensemble des temps péri et extrascolaire pour les enfants de 4 à 11 ans. Au sein de ses 2 accueils, elle vise à développer le partage, la confiance, la mixité et le respect, en garantissant l'accueil pour tous. Sa situation géographique est stratégique, car les bâtiments accueillent le restaurant scolaire communal au 1er étage, et l'accueil de loisirs au rez-de-chaussée. L'accueil est également central, car il est situé à égale distance des deux écoles primaires de la commune.

**L'accueil périscolaire**, est un temps de loisirs éducatifs pour les enfants de maternelle et élémentaire, proposé durant la pause méridienne, le soir après l'école ainsi que les mercredis. L'équipe d'animation, composée de dix animateurs permanents et d'une directrice, ont pour objectifs de développer l'échange, le partage, l'autonomie, le savoir vivre ensemble, et le respect de l'environnement.

Concernant la pause méridienne, les enfants sont pris en charge à la sortie des classes, puis encadrés et accompagnés durant le trajet et le repas, avec l'aide d'un réseau de bénévoles. Ce temps méridien est un temps de pause entre 2 périodes d'apprentissage scolaire où les animations proposées sont axées autour de la détente.

Pour cela, l'espace est divisé en plusieurs pôles d'animations (jeux de société, jeux symboliques, jeux d'assemblage/ jeux extérieurs / livres / dessins / projets). Les animateurs étant répartis dans tous les espaces, chaque enfant peut ainsi évoluer, en autonomie et en sécurité, dans ces pôles selon ses propres besoins.

Concernant l'accueil de fin de journée, les enfants sont de nouveau pris en charge par les animateurs pour se rendre à Méli-Mélo. Un temps de goûter leur est proposé et suivi d'animations réparties en pôles (comme pour la pause méridienne), avec en plus un espace devoirs en autonomie pour ceux qui le souhaitent (l'association Méli-Mélo n'ayant pas la vocation et la compétence pour l'accompagnement aux devoirs). Ce temps d'accueil étant plus long (départs échelonnés jusqu'à 19h00, soit une possibilité d'1h30 d'activité) et les enfants étant plus disponibles, des temps de projets sont proposés en complément des pôles. Ces différents temps d'animations sont axés autour d'activités créatives, artistiques, sportives, de jardinage...

**L'accueil extrascolaire**, également un temps de loisirs éducatif, est proposé les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants de 4 à 11 ans. Le centre est alors ouvert de 8h30 à 17h30 (avec un accueil proposé à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 pour les parents qui en ont besoin)/ 19h00 les mercredis. Une large offre de formules d'accueil est proposée : à la journée, demi-journée, avec ou sans repas, afin de répondre au mieux à la demande des familles. L'équipe d'animation est composée d'un directeur et d'un nombre d'animateurs variable (allant de 3 à 8 par journée) en fonction de l'effectif des enfants. Un programme d'animation est construit par l'équipe visant à développer l'échange, le partage, l'autonomie, le savoir vivre ensemble, le respect de l'environnement et l'imaginaire. Ces programmes sont diffusés et des jours d'inscriptions sont proposés aux familles. Pour accéder aux accueils extrascolaires, les familles doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle, puis un tarif est appliqué selon la formule d'inscription, le quotient familial et le nombre d'enfants inscrits.

**La MJC**, association d'éducation populaire coordonne les temps péri et extrascolaire pour les jeunes de 11 à 17 ans. Le pôle jeunesse est réparti en 2 secteurs :

1- Le Pérès'collège

2- L'Extrascolaire composé des 11/13 ans, aussi appelé "les p'tits gones". Un animateur permanent accueille les pré-adolescents au fil des différents temps proposés dans l'année. Les 14-17 ans, aussi appelés "le space gones", sont animés par deux animateurs professionnels. Le secteur périscolaire est animé par l'équipe d'animation permanente du secteur jeune, soit 3 animateurs. Elle est aussi ponctuellement complétée par :

- un(e) animateur(rice), qui est présent(e) uniquement pour l'accueil périscolaire
- un(e) animateur(rice) , qui est mis(e) à disposition par la MJC de Thurins.

1- **Le Pérès'collège** est mis en œuvre au regard des projet associatifs et pédagogiques. Il est composé de deux types d'accueils :

- Les midis et en fin de journée : L'animateur peut organiser des activités, être avec les jeunes, mais aussi les laisser discuter entre eux, les laisser en autonomie cadrée, ou leur permettre de se détendre le cas échéant. Ces postures pédagogiques sont complémentaires aux apprentissages scolaires. Durant la pause méridienne, les collégiens sont accueillis par binôme de classes dans les foyers des 2 collèges. Des temps de projets communs aux deux établissements ont lieu au foyer, situé au rez-de-chaussée du Restaurant Scolaire. De 16h30 à 18h, ils peuvent se rendre au foyer du restaurant scolaire pour participer à des animations en attendant, soit un départ de car, soit le début d'une activité sportive, ou la venue de leurs parents.

- Les mercredis après midis : Les jeunes peuvent profiter du secteur jeunes de la M.J.C. ayant le même fonctionnement que les accueils extrascolaires.

Les différentes actions menées, ainsi que le travail avec les équipes éducatives des collèges, font l'objet de temps de régulations entre partenaires.

2- **L'accueil extrascolaire** est aussi un temps de loisirs éducatifs, les jeunes peuvent profiter du secteur jeunes de la M.J.C. les vendredis soir, samedis après-midi et les vacances scolaires. Les animateurs leur proposent de nombreuses animations culturelles, sportives, ainsi que des sorties. L'équipe d'animation soutient et accompagne les démarches de projets à l'initiative des jeunes. Toutes ces animations sont des outils utilisés par les animateurs, afin d'atteindre des objectifs tel que : l'épanouissement personnel et collectif, la responsabilisation, l'autonomie, la construction citoyenne, l'ouverture aux autres, l'éco-citoyenneté....

## Mode d'élaboration du PEDT

*Il s'agit d'un rappel de la construction du PEDT 2014-2017. En effet, ses axes et objectifs ont été maintenus suivant le choix des élus et des acteurs éducatifs de poursuivre en ce sens.*

La commune de Saint-Martin-en-Haut s'est engagée dans le processus de réforme des rythmes scolaires en décembre 2013 afin d'être opérationnelle à la rentrée de septembre 2014. Une large concertation, sous forme de « Commission élargie », avec tous les acteurs susceptibles de participer à ce projet a été lancée, pour réfléchir ensemble à l'application locale de cette réforme. C'est avec l'aide d'Accolades, Société Coopérative et Participative (SCOP) d'accompagnement des animateurs du développement social local, que cette commission élargie a commencé à poser les bases du PEDT, notamment en relisant, complétant et réaffirmant les valeurs du PEL. Élus municipaux (dans la continuité pour les nouveaux après les élections de mars 2014), enseignants, chefs d'établissements et directeurs, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, Déléguée Départementale de la Cohésion Sociale, parents d'élèves des différents établissements scolaires, animateurs et administrateurs de Méli-Mélo (centre de loisirs des 4-11 ans) et de la MJC, animateurs sportifs et culturels des associations, gestionnaire du restaurant scolaire se sont très régulièrement réunis favorisant les échanges et l'expression des différents points de vue. En janvier l'établissement privé a fait part de son choix de ne pas appliquer la réforme. Le travail s'est ramifié en deux branches : une commission sur l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), et une autre sur la réflexion des axes de développement, la construction et l'écriture du PEDT. Cette réflexion commune a été très enrichissante. Tout ce travail en amont mérite par conséquent un suivi efficace, quantitatif et qualitatif, des réalisations et une analyse des résultats au regard des objectifs poursuivis.

**A noter : Dès la rentrée 2018, le rythme scolaire sera de 4 jours par semaine pour les deux écoles de la commune.**

**Les TAP ne sont donc plus d'actualité.**

## Une communauté éducative pour une Éducation inclusive

### Une éducation inclusive

L'éducation inclusive est fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité qui répond aux besoins d'apprentissage essentiels et qui enrichit l'existence des apprenants. Le but ultime de l'éducation de qualité inclusive est d'en finir avec toute forme de discrimination et de favoriser la cohésion sociale.

### Une communauté éducative

La co-éducation est partagée entre les parents, les acteurs sociaux, sportifs, culturels, éducatifs et habitants de la commune. Elle est l'affaire de tous.

Chacun est alors garant des valeurs éducatives communes défendues par le PEDT.



## Les valeurs éducatives partagées

- Le rythme et la santé\* de l'enfant :

Il doit être au centre des préoccupations de chacun (parents, professionnels, bénévoles) afin de permettre à l'enfant de construire et respecter son rythme physiologique, intellectuel, en prenant en compte son âge et son individualité. Une attention de tous doit permettre d'assurer sa sécurité physique et son bien être dans la globalité.

\*Référence à la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

- L'apprentissage de la vie en communauté :

Nous donnerons la possibilité aux enfants et aux jeunes de savoir vivre des temps collectifs et/ou temps plus calmes avec plaisir, respect et convivialité à la maison, à l'école, à l'accueil de loisirs ou péri scolaire.

- Le respect :

Le respect, la tolérance des personnes, des biens, des idées, garantissent l'intégrité physique et morale de chacun d'entre nous. Principe de savoir-vivre de tout individu, c'est une base éducative que chaque enfant et jeune doit apprendre en grandissant.

- Dialogue, échange, concertation et communication : C'est au travers de l'échange et du dialogue que pourra naître la relation avec l'autre et l'ouverture de soi aux autres, entre enfants, jeunes ou adultes. Un échange permanent doit exister entre l'enfant et l'adulte, comme entre les adultes entre eux, une confiance mutuelle. Nous devons conserver une communication autour du projet collectif, porté par la communauté éducative avec bienveillance.
- La mixité :

Quelles que soient nos différences : sociale, culturelle, religieuse, sexuelle, le handicap, l'établissement scolaire, la communauté éducative doit veiller à la mixité pour que chacun ait accès à l'ensemble de l'offre du temps libre qui existe sur la commune, de manière égale et équitable.

# Le plan d'actions du PEDT

## Les axes et objectifs du PEDT sur Saint-Martin-en-Haut

Le projet se décline en 4 axes stratégiques qui sont détaillés en objectifs généraux, objectifs opérationnels ainsi qu'en méthodes et moyens d'action.

Axe 1 : Épanouissement individuel et collectif de l'enfant

Axe 2 : Favoriser l'égalité pour garantir et maintenir la mixité des enfants et des jeunes dans le village

Axe 3 : Cohérence éducative entre tous les acteurs - Communication et coordination du projet

Axe 4 : Ouverture sur le monde extérieur et aux autres

PEDT 2018 :

En 2018, l'ensemble de la communauté éducative a souhaité rajouter un axe complémentaire

Axe transversal : Accompagner la parentalité

Pour une présentation plus simple il est proposé sous forme de tableau incluant les critères d'évaluation.

## AXE 1 : EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DE L'ENFANT

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation (les effets attendus) en partant des constats
<b>DEVELOPPER LA CITOYENNETE</b>	<b>Ouvrir à la différence</b>	Mettre en place les rencontres solidaires et citoyennes sur la commune	Combien d'établissements se sont appropriés cette action ? Nombre de visiteurs ?
	<b>Permettre une mixité naturelle des enfants</b>	Mise en place d'un groupe de travail constitué des écoles, Méli-Mélo, restaurant scolaire	La mixité se fait-elle ?
	<b>S'impliquer de façon responsable dans la vie collective</b>	Conseil municipal des enfants, les conseils de classe Des espaces de parole (conseil /propositions sur les temps de midi) Implication des jeunes dans les projets collectifs	Vitalité des projets Nombre de candidats Nombre de tensions en baisse Nombre de projets réalisés
<b>TENDRE A FAVORISER L'AUTONOMIE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LEURS TEMPS PERI- EXTRA ET SCOLAIRES</b>	<b>Faire confiance aux enfants et les responsabiliser leur donner de l'autonomie dans leurs projets collectifs</b>	Les Marchés des connaissances (école publique) Les impliquer dans le choix des activités Réaliser les règlements avec les enfants Les soutenir au lieu de faire à leur place (projet personnel/collectif)	Le nombre d'ateliers étendus Le nombre d'enfants qui ont choisi ou pas Le respect des règles Le nombre de projets arrivés à terme

## AXE 1 : EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DE L'ENFANT(suite)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation (les effets attendus) en partant des constats
<b>VEILLER A LA BONNE « SANTE*» DES ENFANTS ET DES ADOS (*en référence aux valeurs du PEDT)</b>	<b>Mettre en place un programme de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le respect du rythme biologique (3h d'écran moyenne par jour, manque de sommeil, « addiction » aux nouvelles technologies..)</li> <li>- L'éducation alimentaire</li> <li>- La prévention dos</li> <li>- En utilisant les ressources du territoire Intervention BPDJ (bureau de prévention de la délinquance juvénile gendarmerie)</li> <li>- Et par l'organisation d'instances de concertation des différents professionnels autour de la question des enfants</li> </ul>	<p>Fatigue constatée par les adultes et l'équipe du restaurant scolaire</p> <p>Observer un changement sur l'année</p> <p>Nombre de conférences ou d'actions organisées durant l'année par les associations, les écoles et les collèges</p>
	<b>Permettre une gestion des difficultés de « santé »</b>	<p>Utiliser les ressources, les partenaires</p> <p>Bus info santé</p> <p>Soirées d'information parents /jeunes</p> <p>Permanences gratuites de professionnels (planning familial, médiateur, infirmière, psychologue)</p>	<p>Nombre de soirées organisées</p> <p>Nombre de parents présents</p> <p>Nombre d'ados présents</p> <p>Fréquentation des permanences</p>
	<b>Respecter l'individualité de chacun (enfant et ado)</b>	<p>Donner la possibilité de sortir du groupe: créer un espace contenant et rassurant où l'enfant peut s'apaiser, se défouler, s'exprimer.</p>	<p>Sonder les familles avec un questionnaire sur le bien-être de l'enfant (comptabilisation)</p>

## AXE 2 : FAVORISER L'EGALITE POUR GARANTIR ET MAINTENIR LA MIXITE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LE VILLAGE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation (les effets attendus) en partant des constats
<p style="text-align: center;"><b>PERMETTRE L'ACCES A LA CULTURE, AU SPORT, AUX LOISIRS POUR TOUS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Dynamiser et mobiliser les différents partenaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la mise en place d'heures de coordination</li> <li>- Par le développement d'un réseau d'acteurs éducatifs sur la commune</li> <li>- Échanger, mutualiser, partager et communiquer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérage et prise en charge précoce des enfants en difficultés</li> <li>Combien d'enfants</li> <li>Nombre de réunions et nombre de sollicitations</li> <li>Circulation facile des informations vers tous les acteurs et parents</li> <li>Sondage</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Favoriser le respect en permettant aux enfants/jeunes de se connaître et de se reconnaître</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de rencontres inter écoles et inter collèges (sportives et culturelles)</li> <li>- Rencontres solidaires pour défendre une cause au niveau du village</li> <li>- Cross inter établissement et intergénérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ambiance, mélange des groupes lors des rencontres</li> <li>Satisfaction des enfants /jeunes à la fin</li> <li>Envie de refaire</li> <li>Nombre de participants</li> <li>Réalisation ou pas ?</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Permettre une réorganisation de l'emploi du temps des activités collectives pour maintenir l'accès à tous</b></p>	<p>Mise en place d'une charte pour les associations sportives et culturelles pour ce faire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'associations participant à l'élaboration de la charte</li> <li>Nombre d'associations adhérant à la charte</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>CONSERVER ET PERENNISER LA MIXITE DES ENFANTS ACCUEILLIS SUR LA COMMUNE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Maintenir un temps commun sur les lieux d'accueil des enfants (restaurant scolaire- Méli mélo- MJC)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir un planning pour le restaurant scolaire qui permette la rencontre entre tous les jeunes -</li> <li>Harmonisation des horaires pour les enfants des différents établissements scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistique de fréquentation des associations et du restaurant scolaire</li> <li>Planning tenu dans le temps</li> <li>Identifier la mixité permise par ces différents temps</li> </ul>

### AXE 3 : COHERENCE EDUCATIVE ENTRE TOUS LES ACTEURS COMMUNICATION ET COORDINATION DU PROJET

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation (les effets attendus) en partant des constats
<p><b>PERMETTRE UNE COMMUNICATION ET UN DIALOGUE ENTRE TOUS LES ACTEURS EDUCATIFS SPORTIFS ET CULTURELS</b> (Ecoles/ collèges/ associations / socioculturelles et loisirs)</p>	<p><b>Centraliser et diffuser les informations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un interlocuteur qui recentre toutes les informations, qui puisse les transmettre et mettre en lien les différents acteurs</li> <li>- Mise en place d'un site internet sur lequel tous les partenaires pourraient trouver, diffuser et déposer toutes les informations utiles à tous</li> <li>- Newsletters régulières sur les activités des associations, des écoles (ce qui impose un modérateur et rédacteur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sollicitations des acteurs</li> <li>- Construction d'une grille d'évaluation</li> <li>- Mise en place du site</li> <li>- Statistique de fréquentation</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> </ul>
<p><b>PERMETTRE DE FAIRE VIVRE LE PEDT, MAINTENIR UNE DYNAMIQUE ENTRE TOUS LES ACTEURS</b></p>	<p><b>Permettre et faciliter l'accès, la rencontre entre les familles et les acteurs, permettre l'évaluation annuelle du plan d'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de portes ouvertes « village éducatif » (scolaire culturel sportif, loisirs) sur des dates communes et centralisées</li> <li>- Mise en place d'une coordination indépendante, pour le suivi du PEDT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- existence de lieux de rencontre et de brassage, de découverte (éducative, sportive et culturelle)</li> <li>- Connaissance et reconnaissance du travail de tous</li> <li>- Plus de concertation, de communication et de coopération entre les différents acteurs à partir de 2014</li> <li>- Fréquentation sur ces lieux</li> </ul>

### AXE 3 : COHERENCE EDUCATIVE ENTRE TOUS LES ACTEURS COMMUNICATION ET COORDINATION DU PROJET (suite)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation (les effets attendus) en partant des constats
<p><b>PERMETTRE LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE DE CONCERTATION ET D'ÉCHANGES</b></p>	<p><b>Favoriser l'échange entre les différents acteurs éducatifs et le rassemblement des informations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un pôle d'information sur les possibilités éducatives sportives et culturelles de la commune pour les enfants et ados (installé à la maison de pays, mairie)</li> </ul>	
<p><b>CONSTRUIRE UNE REFERENCE COLLECTIVE DES ACTEURS QUI SONT DE FAIT REFERENTS POUR LES ENFANTS</b></p>	<p><b>Permettre une connaissance mutuelle des différents acteurs source de confiance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser régulièrement des échanges sur les temps partagés (école, collège, famille, restaurant scolaire, trajet ..)</li> <li>- Réunion de régulation</li> <li>- Assurer le suivi entre les différents temps</li> </ul>	<p>Nombre de fréquentation des réunions Amélioration et diminution des situations problématiques Recrutement et temps de présence d'un coordinateur</p>
	<p><b>Rendre le PEDT accessible par tous (enfants adultes), construire un cadre commun</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des valeurs du PEDT dans les actions</li> <li>- Commissions élargies d'évaluation</li> <li>- Mettre le PEDT à la portée de tous</li> <li>- Réaliser une synthèse qui soit affichable, accessible par tous</li> </ul>	<p>Rencontre commission élargie 1 à 2 fois par an Affichage et accessibilité dans différents établissements Tout adulte est référent et peut intervenir à discours commun</p>

## AXE 4: OUVERTURE SUR LE MONDE EXTERIEUR ET AUX AUTRES

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation (les effets attendus) en partant des constats
<b>RENFORCER L'OUVERTURE SUR LA DIFFÉRENCE</b>	<b>Favoriser les échanges, les jumelages avec d'autres villes d'autres pays</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> <li>- Poursuite des échanges entre la MJC et les jeunes de la Macédoine (jeunes de 17- 25 ans) été 2014 - -</li> <li>-Création de correspondance au sein des écoles et des collègues</li> <li>- Réfléchir à un jumelage sur la commune</li> <li>- Voyage scolaire, conférences – cinéma</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	<p>Envie de relancer le projet pour 2015 avec le déplacement en sens inverse</p> <p>Un projet de correspondance lancé dans chaque établissement</p> <p>Combien de voyages/échanges ont-ils eu lieu ?</p> <p>Fréquentation</p>
	<b>Favoriser les échanges intergénérationnels et l'ouverture sur le handicap</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>- Création de partenariat avec l'APF, l'Escale, les personnes de la maison de retraite, Home d'enfants, Bout de chou, MFR (projets communs rencontres...)</li> <li>- Adaptation des locaux</li> <li>-</li> </ul>	<p>Mise en place de projets par plusieurs entités (Méli Mélo, école, CME, MJC...) qui se renouvellent</p> <p>Vérification en fin de PEDT pour l'adaptation des locaux</p>
	<b>Permettre l'accueil des enfants/jeunes (3/17 ans) en situation de handicap</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>- Formation des intervenants</li> <li>- Communication autour de la charte du réseau de parents d'enfants différents</li> <li>- Scolarisation des élèves en situation de handicap en primaire et en collège</li> <li>-</li> </ul>	<p>Nombre d'associations signataires de la charte</p> <p>Avancée du projet de la création d'une ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) au collège</p>



## AXE 4: OUVERTURE SUR LE MONDE EXTERIEUR ET AUX AUTRES (suite)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation (les effets attendus) en partant des constats
<p align="center"><b>SENSIBILISER L'ENFANT A L'ENVIRONNEMENT</b></p>	<p align="center"><b>Renforcer les gestes du citoyen</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du matériel commun sur la voie publique</li> <li>- Nettoyage, tri ..... dès le plus jeune âge, notamment autour et au restaurant scolaire</li> <li>- Sensibilisation sur l'impact environnemental pour les déplacements avec les plus grands (par exemple, groupe de la MJC)</li> <li>- Nettoyage de printemps</li> <li>- Visite des centres de tri, d'unités de recyclage</li> <li>- Ateliers du SIMOLY pour le recyclage</li> <li>- Poubelles de tri dans les écoles (sacs jaunes, conteneur de tri)</li> <li>- Une liste des coordonnées des adhérents dans les activités sportives et culturelles pour faciliter et inciter le covoiturage, pédibus</li> </ul>	<p>Moins de déchets dans le village, autour des écoles, des collèges</p> <p>Plus de déplacement à pied surtout pour les petits trajets</p> <p>Qu'il y ait plus de covoiturage ou d'entente pour les déplacements (arrangement selon le lieu d'habitation pour aller au sport par exemple)</p> <p>Nombre de participants à la journée de nettoyage</p>
	<p align="center"><b>Éduquer les enfants aux gestes écologiques avec une connaissance du milieu</b></p>	<p>Jardin pédagogique au naturel</p>	

## AXE TRANSVERSAL: ACCOMPAGNER LA PARENTALITE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation (les effets attendus) en partant des constats
<p><b>DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ</b></p> <p><b>RENFORCER LES LIENS PARENTS / ENFANTS</b></p> <p><b>SOUTIEN À LA PARENTALITÉ EN DIFFICULTÉ</b></p>	<p>-</p> <p>-</p> <p><b>Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.</b></p> <p><b>Apporter des réponses adaptées aux besoins des parents du territoire</b></p> <p>-</p> <p><b>Conforter le parent dans son rôle éducatif et valoriser son savoir faire</b></p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>Accompagner la parentalité est transversal à chacune des thématiques proposées dans le PEDT.</p> <p>Des projets correspondants seront donc proposés dans le cadre des actions spécifiques aux axes.</p> <p>- Ils seront portés par tous les acteurs éducatifs de la commune y compris les parents.</p> <p>- Il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs selon la spécificité des sujets.(addiction, alimentation, rythme, écrans...)</p> <p>-</p>	<p>Nombre et pertinences des actions à destination des parents(conférence, ateliers, café des parents, journée parentalité...)</p> <p>Satisfaction des parents(sondage ou échanges lors des manifestations...)</p>



## La gouvernance et l'évaluation

Au cours de ce travail commun d'élaboration, chacun a pu appréhender l'importance de mettre en place un coordinateur afin d'assurer la continuité du lien entre les différents acteurs.

En effet à nos yeux sont impliqués dans ce projet les enfants et les jeunes, les parents et les familles, les différentes équipes enseignantes, les éducateurs et animateurs, les intervenants des différentes associations culturelles et sportives, et d'une façon générale tous les bénévoles et adultes impliqués auprès de la jeunesse.

Pour qu'une cohérence puisse se maintenir, il est essentiel de se rencontrer et d'échanger afin d'apprendre à se connaître.

Pour que la communication perdure en qualité, il est primordial de veiller aux changements de population.

Les objectifs généraux du PEDT ont été fixés pour 3 ans.

En 2017 puis 2018 l'ensemble des acteurs éducatifs a fait le choix de maintenir les objectifs de 2014 sur le nouveau PEDT.

Une évaluation annuelle, par tous les acteurs concernés, apparaît pertinente pour questionner le plan d'actions, et proposer des réajustements nécessaires.

La commission élargie est réunie régulièrement selon les projets et actualités.

# ANNEXES

## GRILLES DE TARIFICATION



### TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES 2018-19

QF CAF & MSA	0-250	251-500	501-750	751-1000	1001-1250	1251-1500	> 1501
--------------	-------	---------	---------	----------	-----------	-----------	--------

Coût à l'unité	1.9 €	2.1 €	2.3 €	2.5 €	2.7 €	2.9 €	3.1 €
Carte 10 présences	16.7 €	18.7 €	20.8 €	22.9 €	25 €	27 €	29.1 €
Carte 20 présences	29.15 €	33.3 €	37.5 €	41.6 €	45.9 €	50 €	54.1 €
Carte 50 présences	62.45 €	72.95 €	83.25 €	93.8 €	104.05 €	114.75 €	124.95 €



### TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES 2018-19

J = Journée    DJ = Demi-Journée    R = Repas

QF CAF & MSA	0-250	251-500	501-750	751-1000	1001-1250	1251-1500	> 1501
--------------	-------	---------	---------	----------	-----------	-----------	--------

1er enfant	J + R	13.55 €	14.95 €	16.55 €	18.05 €	19.75 €	20.75 €	21.75 €
	J (sans R)	8.6 €	10 €	11.6 €	13.1 €	14.8 €	15.8 €	16.8 €
	DJ + R	9.25 €	9.95 €	10.75 €	11.5 €	12.35 €	12.85 €	13.35 €
	DJ	4.3 €	5 €	5.8 €	6.55 €	7.4 €	7.9 €	8.4 €

2ème enfant	J + R	12.45 €	13.95 €	15.55 €	17.05 €	18.75 €	19.75 €	20.75 €
	J (sans R)	7.5 €	9 €	10.6 €	12.1 €	13.8 €	14.8 €	15.8 €
	DJ + R	8.7 €	9.45 €	10.25 €	11 €	11.85 €	12.35 €	12.85 €
	DJ	3.75 €	4.5 €	5.3 €	6.05 €	6.9 €	7.4 €	7.9 €

3ème enfant	J + R	11.45 €	12.85 €	14.55 €	16.05 €	17.65 €	18.75 €	19.75 €
	J (sans R)	6.5 €	7.9 €	9.6 €	11.1 €	12.7 €	13.8 €	14.8 €
	DJ + R	8.2 €	8.9 €	9.75 €	10.5 €	11.3 €	11.85 €	12.35 €
	DJ	3.25 €	3.95 €	4.8 €	5.55 €	6.35 €	6.9 €	7.4 €

Le prix du repas est voté en Conseil Municipal et appliqué à prix coûtant aux familles.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et est dégressif en fonction du nombre d'enfants présents en même temps au centre

# MJC

## Péris'collège 11-15 ans / Tarif annuel

Adhésion mjc	9,00 €
Cotisation jeunesse	3,00 €

## Extrascolaire 11-13 ans

Adhésion mjc	9,00 €
Cotisation jeunesse	3,00 €

Quotient CAF /MSA	0-250	251-500	501-750	751-1000
Mercredi matin	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €
Journée	8,50 €	9,00 €	9,50 €	10,00 €
Journée + repas	13,50 €	14,00 €	14,50 €	15,00 €

## Extrascolaire 14-17 ans

Adhésion mjc	9,00 €
Cotisation jeunesse	3,00 €

Tarifcation modulée pour les sorties et activités spécifiques ( de 2 à 35€)
---